

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

Avis d'appel pour la sélection des organisations de la Société Civile pour la mise en œuvre des activités de mobilisation sociale et de plaidoyer communautaire de la subvention C19RM du Fonds mondial pour la réduction de l'impact de la Covid 19 sur la prise en charge du paludisme. Période 2022-2023.

Depuis 2012, la République de Guinée bénéficie d'un important appui financier du Fonds mondial dans le cadre de la lutte contre le VIH/sida, la Tuberculose et le Paludisme. Cet appui s'est poursuivi dans le cadre du Nouveau Modèle de Financement (NFM) depuis 2015 et va s'étendre au cours du nouveau cycle de financement dont la mise en œuvre couvrira la période 2021-2023 (NFM3).

L'organisation internationale Catholic Relief Services (CRS) a été retenue comme Récipiendaire Principal (RP) par l'Instance de Coordination Nationale (ICN) et le Fonds mondial pour la mise en œuvre de la nouvelle subvention de lutte contre le Paludisme et le renforcement du système de santé (RSS).

Les principales interventions de la nouvelle subvention Paludisme et RSS incluent :

- La lutte antivectorielle à travers la distribution des Moustiquaires Imprégnées d'Insecticide à Longue Durée d'Action (MILDA) en routine et en campagne
- La prise en charge des cas de paludisme
- Les interventions spécifiques de prévention : la prévention du paludisme chez la femme enceinte à travers le Traitement Préventif Intermittent, et la chimio prévention du paludisme saisonnier chez les enfants de 3 à 59 mois dans les districts éligibles
- Le renforcement du système de santé à travers l'appui à la chaîne d'approvisionnement, au système d'information sanitaire de routine et à la santé communautaire.

La mise en œuvre de cette nouvelle subvention Paludisme s'alignant sur les nouvelles priorités du Ministère de la Santé est effectuée par des Organisations Non Gouvernementales Nationales et/ou Internationales comme sous-récipiendaire (SR) recrutées pour les différentes régions supportées par le financement du Fonds mondial. Ces organisations ont la charge d'appuyer les régions sanitaires couvertes par la subvention pour relever entre autres les défis en vue de réduire l'impact du paludisme sur les vies humaines.

La Guinée a enregistré son premier cas de COVID-19 le 12 mars 2020 et les plus hautes autorités nationales ont tout de suite pris une série de mesures afin de réduire la propagation de l'épidémie en Guinée, sur la base de l'expérience de Ebola, mais aussi de la gestion de l'épidémie par les autres pays notamment asiatiques et européens qui ont été précocement touchés. En plus des mesures barrières, le pays a entrepris de vacciner 20% de la population notamment les personnes les plus exposées au risque de contamination.



Au cours de l'année 2020, les programmes Tuberculose, VIH et Paludisme ont été affectés par la survenue du COVID 19 et des mesures de restriction et de déplacement qui ont suivi. Pour faire face à ces difficultés, mais également pour rattraper les performances des programmes et maintenir le continuum des soins, des plans de contingence ont été élaborés et financés par le Fonds mondial sur la base des efficacies réalisées avec l'utilisation des différentes subventions (VIH, Paludisme et TB/VIH) pour des interventions COVID 19.

Le financement C19RM 2021 accordé par le Fonds mondial s'appuie sur les enseignements tirés de la mise en œuvre du plan d'atténuation 2020 pour l'identification des interventions et activités et leur mise en œuvre dans la perspective i) d'endiguer la COVID, ii) d'assurer le dépistage et une prise en charge adéquate des cas et iii) d'atténuer l'impact COVID sur l'interruption des services TB, VIH et Paludisme.

Dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre du dispositif de riposte au COVID-19 (C19RM) initié en 2020, le Fonds mondial a alloué à la Guinée un montant de 20 433 615 de dollars US qui représente 15 % de la somme allouée au pays pour la période 2020-2022 du cycle de Financement du FM (NFM3). Il s'agit d'une allocation distincte qui vient s'ajouter à la somme allouée au pays pour 2020-2022, mais elle est ajoutée aux subventions en cours.

Le montant global de la subvention C19RM alloué à la mise en œuvre des activités de mobilisation sociale et de plaidoyer dévolues aux OSC est estimé à **292 454 dollars USD** qui sera réparti entre les 33 préfectures de la Guinée et les 5 communes de Conakry. A noter que chaque soumissionnaire retenu ne peut se voir attribué qu'une seule préfecture.

La gestion des fonds de la subvention COVID s'appuie sur l'architecture actuelle de mise en œuvre des subventions NFM3 en cours, notamment en ce qui concerne les Principaux Récipiendaires (PR) et les Sous-Récipiendaires (SR).

Les modalités de transfert et de justification des ressources s'alignent sur les procédures en vigueur pour CRS pour les subventions NFM3 et C19RM. Toutefois, les PR gérant les activités communautaires comme CRS mettront en place des dispositifs en collaboration avec leurs SR pour permettre de financer et mettre en œuvre des interventions ou petites subventions pour de nouvelles organisations dont certaines auront peu de capacités de gestion financière.

L'implication des organisations non gouvernementales (OSC) locales est donc nécessaire pour mettre en œuvre les activités de riposte au Covid-19 suivantes qui ont été approuvées pour la subvention C19RM et dont le PR CRS et ses Sous-Récipiendaires (Fédération Mounafanyi de Kindia, ChildFund International, Plan International Guinée, Organisation Catholique pour la Promotion Humaine – OCPH CARITAS Guinée) sont les maîtres d'œuvre :

- Communication des risques
- COVID-19 RSC : Mobilisation sociale
- COVID-19 RSC : Renforcement des capacités institutionnelles des organisations à base communautaire
- Mitigations pour les programmes de lutte contre le paludisme

L'objectif du présent appel d'offres est de sélectionner les ONG prestataires qui seront chargées de la mise en œuvre des activités communautaires dans les zones d'intervention de la subvention qui couvrent les trente-trois (33) préfectures et les cinq communes de Conakry.

A l'issue du processus de sélection, un contrat du type « prestation de services » sera établi entre les Sous Récipiendaires et les OSC sélectionnées. Ce contrat spécifiera les activités devant être mises en œuvre par les OSC avec le budget associé et un chronogramme d'exécution.

Est admissible toute ONG qui remplira les conditions d'éligibilité, d'évaluation et vérification.

DOSSIER A FOURNIR ET PERIODE DE RECEPTION DES OFFRES

Les dossiers de soumission doivent parvenir à CRS au plus tard le **28 avril 2022 à 11H00 GMT**. Ils seront déposés sous pli fermé dans une (1) seule grande enveloppe portant uniquement la mention « **NFM3 GIN-M-CRS NFM3/C19RM/OSC, ref GN1343** » à l'un des bureaux de CRS aux adresses suivantes :

Conakry	Immeuble CRS, Rue de la Brioche, Kaporo Cité (Kipé), B.P. 128, Commune Ratoma, Conakry Tel : 664 202 026 / 625 250 324 / 656 442 660
Kindia	CRS Kindia, quartier Ferefou dans la Commune urbaine de Kindia, Tel : 622 425 394
Mamou	CRS Mamou, quartier Saabou près du centre de santé urbaine après la résidence Mr Chérif Barry Tel : 622 887 154
Kankan	CRS Kankan Aviation/Météo, Commune Urbaine de Kankan Tel : 627 277 778 / 627 277 889
N'zérékoré	CRS N'zérékoré, quartier Kwitèyapoulou, Commune urbaine de N'zérékoré dans l'enceinte de la cathédrale Tel : 622 667 179
Faranah	CRS Faranah, quartier Faranah koura ; Commune Urbaine de Faranah Tel : 622 373 357

Les offres reçues après la date et heure limites indiquées ne seront pas considérées.

Cette grande enveloppe devra contenir deux (2) enveloppes décrites ci-dessous. Ces 2 enveloppes porteront le nom du soumissionnaire et les titres des documents à l'intérieur.

i. Enveloppe no1 (critères d'éligibilité) :

- 1) Document juridique du soumissionnaire valide à la date de soumission de son offre (Convention d'établissement, l'Agrément avec la tutelle ou le récépissé).;
- 2) Lettre de candidature indiquant la ou les zones (Préfectures) dans lesquelles l'ONG soumet son offre ;
- 3) Statuts et règlements intérieurs ;
- 4) Organigramme de l'organisation ;
- 5) Contrat de bail du Siège de l'organisation en cours de validité ou tout autre document prouvant l'existence d'une base opérationnelle dans la préfecture pour laquelle le soumissionnaire postule ;
- 6) Attestation d'hébergement du compte bancaire ou Relevé d'Identité Bancaire (au nom de l'organisation soumissionnaire) datée d'au moins trois (3) mois à compter de la date de dépôt des offres.

La non-soumission d'un seul document de l'enveloppe No 1 est éliminatoire.

ii. Enveloppe no2 (critères d'évaluation) :

- 1) Document de présentation de l'organisation soumissionnaire ;
- 2) Plan stratégique de l'organisation soumissionnaire ;
- 3) Manuel de procédures administratives et financières en vigueur;
- 4) Au moins un accord de financement avec un partenaire technique et financier compris dans la période de 2018 à 2022 ;
- 5) Un rapport annuel d'activités en lien avec un projet de santé communautaire au cours des 5 dernières années (2018 à 2022) ;
- 6) Un rapport annuel financier au cours des 5 dernières années (entre 2018 et 2022) ;
- 7) Attestation de bonne fin d'au moins un projet exécuté avec un partenaire technique et financier (PTF) durant les cinq (5) dernières années (2018 à 2022).

NB : Les soumissionnaires doivent spécifier les zones (Préfectures) dans lesquelles ils souhaitent mettre en œuvre les activités de la subvention.

Un soumissionnaire peut postuler pour une ou plusieurs préfectures. Au terme du processus de sélection, chaque soumissionnaire retenu ne se verra attribuée qu'une seule préfecture. La répartition géographique entre les soumissionnaires sera décidée à la suite du processus de sélection, en considération des capacités des organisations qui répondront le mieux aux critères de sélection.

L'ouverture des offres est prévue le **04 mai 2022 à 09H00 GMT** dans les locaux de CRS à Kipé.

Pour tout besoin de clarifications, veuillez soumettre vos questions à l'adresse suivante : bids.guinee@crs.org en précisant dans la ligne 'objet' « **Questions de [Nom de l'ONG]** » au plus tard le **20 avril 2022 à 13h00 GMT**. Toutes les réponses aux questions posées seront communiquées lors d'une séance de visioconférence d'orientation. A noter qu'il n'y aura qu'une seule (1) séance d'orientation par visioconférence sur les documents à fournir et sur des clarifications éventuelles. Cette séance sera organisée le **21 avril 2021 à 15h00**, et le lien sera communiqué à tous les intéressés ayant envoyé un email à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Les termes de référence détaillés de la manifestation d'intérêt peuvent être reçus par email en envoyant une demande à bids.guinee@crs.org avec la mention « **Demande de TDR pour la sélection des OSC C19RM** » en objet.

Conakry, le 14 avril 2022



[Signature]
La Représentante Résidente